



# PROCÈS-VERBAL N°7

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : lundi 16 février 2026

---

**Présent(s)** : Monsieur Daniel SALDANA, Président,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Carlos MAGALHAES, Sauveur ROMAGNOLE,

---

**Excusé(s)** : Messieurs Joël CATALAN, Philippe GLORIES, Guillaume LACROIX, Sébastien TEISSIER.

---

**Assistent** : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

**PROCHAINE REUNION LE 16 MARS 2026**

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S.** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S.** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S.** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**A.O.P.** : Arrêté d'Ouverture au Public

**A.A.C.** : Attestation Administrative de Capacité

**PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN** : Terrain Synthétique

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

### **BAGES - STADE MUNICIPAL1 - NNI 110240101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/12/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### **CHALABRE - STADE LOLO MAZON - NNI 110910101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 66 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.12

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.23 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (66 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.23) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

## **PIEUSSE - STADE MUNICIPAL - NNI 112890101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/08/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 110 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.39

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

***A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.***

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 28/10/2028.**

## **TREBES - STADE DE L' AIGUILLE - NNI 113970101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **GOLINHAC - STADE MUNICIPAL - NNI 121100101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 13/11/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 13/11/2025,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/11/2035.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### **MOYRAZES - STADE DES ARMENIES - NNI 121620101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 03/06/2031

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 19 janvier 2026, pour dossier FAFA, et des photos transmises,

***La Commission notifie que les travaux ont bien été réalisés (réalisation d'une main courante et filets pare ballons) et confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2031.***

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **ARGENCES EN AUBRAC - STADE STE GENEVIEVE SUR ARGENCE - NNI 122230101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 06/04/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 176 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

***A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.***

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

### **DRUELLE - STADE LE BOULDOU - NNI 120900101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/02/2026

Etude photométrique en date du 05/04/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 181 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **MOURET - STADE DU PONT - NNI 121610101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/05/2031

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 31/03/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 03/02/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 03/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 103m x 62m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 17,5m

Nombre total de projecteurs : 6

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64,8°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 260 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### COUSSA - STADE MUNICIPAL - NNI 91010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.39 (Non conforme)

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.39) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

### LE MAS D AZIL - STADE DE CASTAGNES - NNI 91810101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 18/12/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 26/11/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 30/07/2026

Dimension de l'aire de jeu : 97m x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### PAULHAN - STADE DES LAURES - NNI 341940103

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 en date du 12/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19/12/2025 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### MAUREILHAN - STADE MUNICIPAL - NNI 341550101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/04/2025 par la CDTIS,

- A.O.P. en date du 26/01/2022,

*La Commission constate la non-conformité suivante :*

*Pas de buts, pas de poteaux de corner, terrain en configuration Rugby lors de la visite.*

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 10/04/2035.**

#### MONTADY - STADE JACINTE TRIVALDO - NNI 341610201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/01/2026 par la CDTIS,

**La Commission précise que pour un classement T5 l'aire de jeu doit être au minimum de 100 x 60m (art. 3.2.1) (mesurée à 95 x 67m).**

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,35m et 2,30m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **BEZIERS - Plaine De Jeux De Montflourès 1 - NNI 340320501**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Mairie nous informe que cette installation n'a pas d'éclairage

*Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en **nocturne**, ne peuvent être pratiquées que dans des installations d'éclairage **classées**. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).*

**La Commission prend note.**

#### **BEZIERS - STADE DE LA GAYONNE 3 - NNI 340320403**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/01/2026

Etude photométrique en date du 12/03/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 169 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

#### **CAZOULS LES BEZIERS - STADE AIMÉ BERTRAND - NNI 340690101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 92 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (92 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## **SETE - STADE JOSEPH UJLAKI - NNI 343010501**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (113 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux maintenus à 200 lux/ Art 3.2.1) et pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux/ Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1) et pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 et E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **BASSAN - STADE MUNICIPAL - NNI 340250101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **FRONTIGNAN - COMPLEXE SPORTIF LUCIEN JEAN 3 - NNI 341080103**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04//12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 136 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

### **GIGNAC - STADE GUY PAULET - NNI 341140101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas renouveler l'éclairage,

*Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).*

**La Commission prend note.**

### **MONTPELLIER - GYMNASSE MIREILLE BESSIÈRES - NNI 341729906**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 21/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/04/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 721 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 15/04/2029.**

### **MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET - MAMA OUATTARA - NNI 341720407**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 769 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 16/02/2027.**

### **SETE - STADE LOUIS MICHEL - NNI 343010101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 375 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16/02/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **ST JEAN DU GARD - STADE PIERRE DHOMBRES 2 - NNI 302690102**

Cette installation est classée FOOT A8 PN jusqu'au 07/07/2025

Après plusieurs courriers envoyés à la Mairie pour leur informer que la zone de sécurité n'était pas conforme,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### **ST JULIEN LES ROSIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 302740101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

Après plusieurs courriers envoyés à la Mairie pour leur informer que la zone de sécurité n'était pas conforme,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **FOURNES - STADE ROBERT CARRIÈRE - NNI 301160101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### **ST NAZAIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 302880101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence**

**de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

**1.4 Avis préalable**

**1.5 Affaires diverses**

**2. Classement des éclairages**

**2.1 Classement initial**

**AIGUES MORTES - STADE DU BOURGIDOU 2 - NNI 300030102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Etude photométrique en date du 28/05/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 276 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

**ALES - STADE JEAN SADOUL LE RIEU - NNI 300070701**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 13/02/2026

Etude photométrique en date du 02/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 213 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

### **BAGARD - STADE RENÉ CLAUZEL - NNI 300270101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **BEAUCAIRE - COMPLEXE SPORTIF F. LAMOUREUX 3 - NNI 300320203**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/02/2026

Etude photométrique en date du 20/08/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 255 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 ou E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

### **GOUDARGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 301310101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 51 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (51 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### **NIMES - COMPLEXE SPORTIF SAINT STANISLAS - NNI 301890501**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/01/2026

Etude photométrique en date du 18/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 193 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

### **REMOULINS - STADE JOSEPH CHAMAND - NNI 302120101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **ST CHRISTOL LES ALES - STADE DU ROURET 1 - NNI 302430101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/01/2026

Etude photométrique en date du 19/12/2022

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 208 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.51) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

### **ST GERVAIS - STADE MUNICIPAL1 - NNI 302560101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 88 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **ST HILAIRE DE BRETHMAS - STADE JOËL VICTORIA - NNI 302590201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 12/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **ST MARTIN DE VALGALGUES - STADE JEAN GRÉGORIA - NNI 302840101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **MONS - COMPLEXE SPORTIF M. ST MARTIN - NNI 301730101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 01/10/2016

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 148 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### **BEZUES BAJON - Stade Jean louis Bibies 1 - NNI 320530101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/07/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.45

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.20) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CORNEBARRIEU - GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 311509901**

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 26/01/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 28/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 21/01/2026 par la CRTIS,

- A.O.P. du 20/01/1987,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 16/02/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF C E AIRBUS 1 - NNI 315551111**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/09/2024

La Mairie nous informe que cette installation n'existe plus.

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/02/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **TOULOUSE - GYMNASE ARNAUNE - NNI 315559911**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 867 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 16/02/2030.**

#### **TOULOUSE - GYMNASE BAGATELLE - NNI 315559912**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 363 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 16/02/2030.**

#### **TOULOUSE - GYMNASE DANIEL FAUCHER - NNI 315559914**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 08/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 551lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 16/02/2030.**

#### **TOULOUSE - GYMNASE LALANDE - NNI 315559909**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 359 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 3 jusqu'au 16/02/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 1 - NNI 311490201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 396 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 16/02/2027.**

### **MURET - Complexe Sportif Nelson Paillou 6 - NNI 313950306**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 196 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.50) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **PORTET SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 314330101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 227 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

### **PORTET SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 314330102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 177 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

**TOULOUSE - STADE DE LA GRANDE PLAINE 2 - NNI 315551602**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 141lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

**TOULOUSE CEDEX 4 - Complexe Sportif I N P - NNI 315554501**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03/02/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 28/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 150 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.30) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.56) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

***A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau E6 pour 4 ans.***

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **CASTANET TOLOSAN - COMPLEXE SPORTIF DE LAUTARD N°3 - NNI 311130103**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 11/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 297 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16/02/2030.**

### **LE FOUSSERET - STADE JEAN TOURNAN - NNI 311930101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/09/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/01/2026

Etude photométrique en date du 14/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 156 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

### **LE FOUSSERET - STADE JEAN TOURNAN - NNI 311930101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/06/2027

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 12/09/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 03/02/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 23/05/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 62m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62,5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 172 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.79

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.89

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **ST CERE - STADE MUNICIPAL - TERRAIN ANNEXE - NNI 462510102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10/02/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

##### **VAYRAC - STADE DES GRANGES - NNI 463300201**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 03/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/02/2026 par la CDTIS,

*La Commission constate que les dimensions de l'aire de jeu pour un classement en T5 n'est pas conforme aux règlements art. 3.2.1*

*Aire de jeu minimum pour les installations existantes : 100x60m, l'aire de jeu de votre installation a été mesurée 92x66m*

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC, des plans de l'aire de jeu et des plans des vestiaires, avant le 30/06/2026.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **CAHORS - STADE DE BEGOUX - NNI 460420401**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13/01/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/02/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### MARTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 461850101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 27/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : création d'un club house, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 28/10/2025

- Lettre d'intention
- Plan du projet

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création d'un club house d'environ 110m<sup>2</sup> et d'un préau ouvert d'environ 42m<sup>2</sup>

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour ce projet, sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### ST CERE - STADE MUNICIPAL - TERRAIN ANNEXE - NNI 462510102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/12/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (116 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux maintenus à 200 lux / Art 3.2.1), pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1)*

**A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.**

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## **2.2 Confirmation de classement**

### **CAHORS - COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 1 - NNI 460420101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05/05/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

### **CAHORS - COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 - NNI 460420102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **MARTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 461850101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26/11/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (96 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

## **SOUSCEYRAC EN QUERCY - STADE MUNICIPAL1 - NNI 463110101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 94 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### ST PAUL DE FENOUILLET - STADE DES CORTALS 1 - NNI 661870102

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 06/12/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 27/01/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/01/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 27/01/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16/02/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

#### BANYULS DELS ASPRES - STADE RAYMOND MALET - NNI 660150101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un redimensionnement du terrain existant et transformation du revêtement en terrain synthétique et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 14/01/2026

Lettre d'intention

Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T6 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

## 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **CANET EN ROUSSILLON - STADE SAINT MICHEL 4 - NNI 660370104**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/01/2026

Etude photométrique en date du 11/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 287 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16/02/2030.**

## 2.4 Avis préalable

#### **BANYULS DELS ASPRES - STADE RAYMOND MALET - NNI 660150101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2031

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 07/02/2029

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 14/01/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 12/12/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 68,8°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,5

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 186 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **VERDUN SUR GARONNE - Stade BelloC - NNI 821900201**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 21/02/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/01/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 02/02/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/02/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **MALAUSE - STADE RENÉ MOURÉU 1 - NNI 821010101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 14/12/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/12/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/02/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 28/01/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/02/2036.**

#### **MALAUSE - STADE RENÉ MOURÉU 2 - NNI 821010102**

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 01/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/10/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/01/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 28/01/2026,

*Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,42m et 2,43m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.*

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16/02/2036.**

### **VERDUN SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 821900101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 18/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/02/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 19/01/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/02/2036.**

## **1.3 Changement de niveau de classement**

### **MEAUZAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 821080102**

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 16/04/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 06/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09/02/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 06/02/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 16/02/2036.**

## **1.4 Avis préalable**

## **1.5 Affaires diverses**

# **2. Classement des éclairages**

## **2.1 Classement initial**

### **MEAUZAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 821080102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/02/2026

Etude photométrique en date du 02/02/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 107 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (107 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1)*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

## **VERDUN SUR GARONNE - Stade BelloC - NNI 821900201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/01/2026

Etude photométrique en date du 12/05/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 161 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2030.**

## **2.2 Confirmation de classement**

### **ALBIAS - Stade Jean marc Plana N°2 - NNI 820020102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

#### **ALBIAS - STADE JEAN-MARC PLANA N°1 - NNI 820020101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 108 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

#### **MEAUZAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 821080101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

#### **ST SARDOS - Stade Jean Roger - NNI 821730101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (113 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2028.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### LAMAGISTERE - COMPLEXE SPORTIF LA JOUANINE 1 - NNI 820890101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/09/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/01/2026

Etude photométrique en date du 01/02/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 193 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/02/2030.**

### 2.4 Avis préalable

#### BEAUMONT DE LOMAGNE - STADE DU LAC - NNI 820130101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 14/08/2035

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 23/12/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et

des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 07/10/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 40°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 190 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### CAHUZAC SUR VERE - STADE PIERRE DESIRAT - NNI 810510102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 02/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 04/12/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 22/01/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 16/01/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 16/02/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

#### GRAULHET - STADE DE LA JONQUIÈRE N° 07 - NNI 811050407

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 11/04/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : construction d'un nouveau vestiaire, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 28/10/2025

Lettre d'intention

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création de nouveaux vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 20 m<sup>2</sup> (partie sèche) et un vestiaire arbitre de 15 m<sup>2</sup> (partie sèche).

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

## 2.2 Confirmation de classement

### **ALBI - STADE BASE LOISIRS CANTEPAU N°1 - NNI 810040501**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

### **ALBI - STADE LAGRÈZE 1 - NNI 810040601**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/02/2028.**

### **ALBI - STADE MAURICE RIGAUD N°1 - NNI 810040201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 17/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 423 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 16/02/2027.**

### **TERSSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 812970101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas faire contrôler l'éclairage

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

**La Commission prend note.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **GRAULHET - STADE DE LA JONQUIÈRE N° 06 - NNI 811050406**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 13/09/2032

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 28/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 28/10/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 179 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.67

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

